



CONSOLATO GENERALE D'ITALIA
GINEVRA

APPEL D'OFFRES

Afin d'accélérer et de simplifier les procédures d'audit interne, ce Consulat est prêt à considérer les offres de sociétés spécialisées capables de fournir (même séparément) les services suivants :

1) Service pour encaisser les perceptions consulaires avec POS, auprès de notre Siège

Dans le but d'améliorer le service aux usagers et de simplifier les contrôles, le Consulat souhaite recevoir les offres de sociétés de services pouvant garantir :

- a. *l'installation et la maintenance de 6/8 points d'encaissement 'POS' au Consulat (avec connexion Wi-Fi et possibilité pour l'opérateur d'entrer manuellement des données supplémentaires concernant la valeur de la transaction, par ex. un numéro progressif ou un code), pour un trafic indicatif de 600 opérations/mois, correspondant indicativement à un volume d'entrées de 50 et 60'000 CHF mensuels ; la valeur des transactions est comprise entre un minimum de 5 CHF et un maximum de 550 CHF.*
- b. *l'acceptation de toutes les cartes de débit et de crédit émises par les institutions suisses et étrangères qui opèrent sur les principaux circuits internationaux ;*
- c. *le prélèvement de la commission directement sur la carte employée par l'utilisateur pour la transaction donnée ; lorsque cela n'est pas possible et à titre subsidiaire : l'application de frais fixes par transaction individuelle pour chaque type de carte et indépendamment du montant ;*
- d. *la livraison quotidienne, au format Excel, des données (détaillées pour chaque POS) des encaissements, répartis entre la transaction en faveur du Consulat et l'éventuelle commission (voir lettre c) ;*

2) Logiciel de contrôle des paiements anticipés par rapport à l'émission de l'acte/du document consulaire

Toujours dans l'optique d'une plus grande efficacité, le Consulat recherche une société capable de créer un logiciel permettant de :

- a. *associer quotidiennement la liste des paiements effectués sur le compte courant consulaire (aussi bien par internet banking qu'au guichet de la Poste) au tableau des coûts des prestations individuelles fournies par le Consulat.*
- b. *à partir du relevé quotidien du compte courant consulaire, extrapoler et rationaliser les entrées en fournissant un rapport (en Excel et PDF), selon le service (par ex. passeport, certificats, etc. qui soit dans le motif du paiement), indiquant le montant de chaque transaction, le(s) nom(s) indiqué(s) dans le motif du paiement, le nom de la personne qui effectue le paiement ;*
- c. *sur la base du tableau des coûts des différents services consulaires, fournir un rapport indiquant le nombre d'actes consulaires correspondant à chaque type (coût) d'entrée (par ex. n° passeport) et en séparant la relative commission ;*
- d. *indiquer les paiements non conformes aux coûts reportés dans le tableau trimestriel, en mettant en évidence le(s) nom(s) indiqué(s) dans le motif du paiement ;*

3) logiciel de contrôle des paiements effectués en même temps que l'émission de l'acte/du document consulaire

Il est également intéressant de recevoir des offres pour un programme qui :

- a. *associe les écritures des entrées (perceptions consulaires), saisies par chaque opérateur consulaire dans le système comptable interne, et les encaissements effectifs par POS (voir ci-dessus)*
- b. *indique les encaissements effectifs par POS qui ne correspondent pas aux enregistrements effectués par les opérateurs consulaires.*

Les offres relatives aux points 1), 2) et 3), qui peuvent être présentées conjointement ou séparément, doivent être remises à ce Consulat général d'Italie, 14 rue Charles-Galland 1206 Genève, au plus tard le 30 septembre 2021, sous enveloppe fermée.

Genève, le 05/08/2021

Le Consul général
Tomaso Pietro Marchegiani

